

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AUX MEMBRES DU CONSEIL PONTIFICAL COR UNUM

Jeudi 13 janvier 1972

Messieurs les Cardinaux, Messeigneurs, chers amis,

Nous vous saluons avec une joie très particulière, vous, les membres du Conseil Pontifical Cor Unum, réunis à Rome pour une session de travail qui marque la première étape dans l'existence du plus jeune parmi les organismes du Saint-Siège.

Ce Conseil, Nous avons voulu lui donner un nom qui, évoquant l'unanimité de la primitive Eglise, exprime les espoirs que Nous mettons en lui. Sa création montre à l'évidence notre souci de maintenir vivante et active au sein du Peuple de Dieu la loi de charité en laquelle se résume le message du Seigneur: «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés» (*Io.* 13, 34).

Parole exigeante que Saint Jacques nous invite avec instance à mettre en pratique et à traduire dans des œuvres (*lac.* 1, 19 et seq.), à l'imitation du Maître qui «est passé en faisant le bien» (*Act.* 10, 38), confirmant sa prédication par des miracles qui ne sont pas de vaines démonstrations de puissance mais des réponses pleines de compassion aux cris de la misère humaine.

De cette misère et de ses causes principales, Nous avons suffisamment dressé le tableau dans notre Lettre «Octogesima Adveniens» pour qu'il soit nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

Le récent synode n'en a-t-il pas détaillé d'ailleurs maints aspects concrets, qui sont autant d'appels à l'engagement des chrétiens dans une action apostolique vécue au cœur même de l'action sociale et politique, atteignant ainsi les racines du mal, transformant les cœurs en même temps que les structures de la société moderne?

Mais soucieux de remédier aux causes dans une action à long terme, Nous ne pouvions pas pour

autant fermer les yeux devant les conséquences immédiates des injustices qui pèsent sur les hommes, comme des catastrophes imprévues qui viennent trop souvent s'ajouter à leurs souffrances.

Bien plus Nous voyons là un appel qui pousse l'Eglise rassemblée en Peuple de Dieu à porter le témoignage de cette charité qui, jaillissant du cœur du Christ à la vue des foules affamées, le pressait de mettre dans l'instant ses disciples à leur service.

Fidèles à l'intention du Seigneur, les fils de l'Eglise doivent s'efforcer de faire, dans les activités d'aide et d'assistance, la démonstration de l'amour qui ne se cherche pas lui-même. Puisée dans le Christ, sans cesse ranimée et restaurée par sa grâce, la charité est spontanée, gratuite, joyeuse de donner, désintéressée, silencieuse: «Que ta main gauche ignore le don de ta main droite» (*Matth* 6, 3). Inspirée par la foi, elle se révèle inépuisable, elle se refuse à enfermer l'usage des biens économiques, elle dépouille de tout calcul et de toute astuce la recherche du bien d'autrui. En ce sens elle précède et intègre la justice et l'heure est venue d'en faire l'apologie comme ferment de tout système économico-social.

Nous le disions, il y a un peu plus d'une année, devant la Conférence jubilaire de la F.A.O.: «Jamais des préoccupations d'ordre économique ne permettront de satisfaire aux graves requêtes des hommes de notre temps. Il y faut l'amour de l'homme; l'homme se dévoue pour l'homme, parce qu'il le reconnaît comme son frère, comme le fils d'un même Père - le chrétien ajoute: comme une image du Christ souffrant dont la parole ébranle l'homme en ses profondeurs les plus secrètes: «J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger...» (*Matth.* 25, 35).

Cette parole d'amour, Nous vous la répétons aujourd'hui, car c'est elle qui devra inspirer la réflexion et les entreprises du Conseil Pontifical Cor Unum. Venant à son heure pour organiser sur un plan catholique, donc universel, l'entraide efficace qu'appellent les immenses besoins d'une humanité désormais toute proche de chacun de nous, Cor Unum doit être d'abord un lieu de rencontre où on se retrouve ensemble pour approfondir et mettre en œuvre l'esprit que Nous avons tenté de définir.

Nous vous sommes vivement reconnaissants, chers amis, d'avoir accepté de vous associer à notre préoccupation. Peut-être vous êtes-vous interrogés un moment sur l'utilité de cette nouvelle institution? Nos organisations catholiques constituent en effet, par leur nombre et leur diversité, dans le champ de la charité où elles travaillent, qu'il s'agisse d'assistance ou de développement, un ensemble à bien des égards digne d'éloge et d'encouragement. Mais ne se présentent-elles pas trop souvent comme une juxtaposition d'initiatives insuffisamment harmonisées, et dont le résultat ne correspond peut-être pas toujours à l'effort engagé ni à l'attente des bénéficiaires? Devant l'ampleur angoissante des besoins, l'Eglise ne peut pas se permettre une dispersion des modestes ressources qui lui sont fournies par la générosité de ses membres. Ceux qui souffrent la faim, la maladie et l'ignorance ont droit à ce qu'une meilleure efficacité soit assurée. Et l'Eglise a le

devoir d'étudier avec sincérité les moyens d'y parvenir. C'est une guestion de justice.

N'en doutez pas, vos entreprises charitables seront encore mieux garanties contre tout soupçon ou tout risque de particularisme, grâce à un échange fraternel et permanent, non seulement entre ceux qui disposent des biens et moyens économiques, mais encore avec ceux qui, ayant droit d'en recevoir leur part, ont aussi celui d'être entendu sur les modalités de leur utilisation. Le récent Synode formulait cette exigence en ces termes: «Pour être efficacement un signe de la solidarité à laquelle aspire la famille des nations, l'Eglise doit manifester dans sa propre vie une plus forte coopération entre les églises des pays riches et des pays pauvres, en communion spirituelle et dans le partage des ressources humaines et matérielles. Les généreuses dispositions actuelles d'aide entre les églises pourraient être mieux mises en œuvre dans une réelle coordination, dans une perspective d'administration commune des dons de Dieu, dans une solidarité fraternelle favorisant toujours l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires pour la détermination des critères et le choix des projets concrets comme pour leur mise en œuvre» (Document synodal sur la Justice dans le monde).

N'est-ce pas précisément la mission de Cor Unum d'affirmer et de promouvoir le principe de cette coordination, d'en définir les conséquences pratiques dans une vision globale des besoins généraux et dans la recherche commune des détresses oubliées? La charité chrétienne n'a pas le droit, faute de perdre son accent universel, d'affaiblir ou de compromettre la valeur et la portée de ses entreprises. Elie se qualifie au contraire par l'unité de la vision, l'ordre dans le partage, la continuité dans l'effort, autant de signes de sa vitalité et de sa capacité d'adaptation aux besoins des temps.

Il dépend de vous, chers amis, que Cor Unum remplisse les objectifs qui lui sont ainsi assignés. En faisant appel à votre collaboration, Nous avons voulu que vous soyez vous-mêmes les artisans d'une œuvre qui ne doit se substituer à aucun des organismes existants, ni en diminuer l'autonomie administrative; mais au contraire, respectant l'originalité de chacun et s'en enrichissant, elle sera le cadre dans lequel se développe une meilleure compréhension, où se nouent des liens d'amitié et de collaboration plus stricte, générateurs d'initiatives et de projets communs. Nos vœux chaleureux et notre prière vous accompagnent dans cette entreprise: en témoignant de l'unanimité de cœur et d'esprit qu'elle suppose, soyez assurés d'être fidèles à l'unique Seigneur dont vous perpétuez ainsi le message et les gestes de charité.

A tous et à chacun d'entre vous, Nous donnons bien volontiers notre paternelle Bénédiction Apostolique.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana